

SYNDICAT MIXTE du SCOT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche
1, avenue de la Gare – Quartier de la Gare
26300 ALIXAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 12 juin 2018 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Chanos Curson sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames GENTIAL, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET, BRARD, BRET, CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LUNEL, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROUYEYROL, SIEGEL, VALETTE, VASSY.

Pouvoirs : de Mme MOURIER à Mme GENTIAL, de Mme ROSSI à M. BRET, de M. CHANTEPY à M. DUBAY, de M. SOULIGNAC à M. BRARD, de Mme THORAVAL à M. LABADENS.

Date de convocation 1^{er} juin 2018 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 25
Nombre de pouvoirs : 5

**Objet : Plan de prévention des Risques Naturel - inondation de la
commune de Bourg-lès-Valence**

Vu l'article R562-7 du Code de l'Environnement,

Vu le projet de PPRI de la commune de Bourg-lès-Valence et le dossier de consultation reçu le 16 avril 2018,

Considérant le délai de deux mois pour rendre l'avis du syndicat mixte,

Entendu le rapport et l'analyse présentés par le vice-président,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 25 délégués dont 5 disposant d'un pouvoir soit 30 voix
Contre : 0
Abstention : 0

DECIDE,

- **De donner** un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Naturels - inondation du Rhône et affluents, de la commune de Bourg-lès-Valence.

Ainsi fait et délibéré le 12 juin 2018 et ont signé au registre tous les membres présents.



Lionel BRARD

Président